

Modèle de contributions aux soins aux jeunes forêts

Mesure	Description / conditions	Forfaits Autres forêts*	Forfaits Forêt protectrice de cours d'eau	Surface subventionnable	Périodicité
Dégagement individuel de plants	<ul style="list-style-type: none"> éliminer la végétation concurrente 100% de la surface correspond à 10 pces/a 	720 CHF/ha	1'000 CHF/ha	jusqu'à 100%	peut être décompté 1x par an
Soins au recrû	<ul style="list-style-type: none"> régulation du mélange jusqu'à hauteur 1.30 m 	1'450 CHF/ha	2'000 CHF/ha	jusqu'à 100%	la même surface ne peut être décomptée qu'1x
Soins aux fourrés, resp. aux perchis	<ul style="list-style-type: none"> régulation du mélange jusqu'à 12 cm DPH_{dom} 	1'450 CHF/ha	2'000 CHF/ha	jusqu'à 100%	la même surface ne peut être décomptée qu'1x
Soins aux peuplements étagés	<ul style="list-style-type: none"> soins en forêt jardinée / futaie pérenne / soins par troches jusqu'à 12 cm DPH_{dom} après la coupe de bois 	1'450 CHF/ha	2'000 CHF/ha	jusqu'à 100%	à décompter 1x en 8 ans
Soins après une coupe	<ul style="list-style-type: none"> soins au rajeunissement préexistant découvert après une coupe branches évacuées / mises en tas 	1'450 CHF/ha	2'000 CHF/ha	max. 50% de la surface de coupe	la même surface ne peut être décomptée qu'1x
Plantations complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> seulement en forêt protectrice de cours d'eau pour le choix des essences il sera tenu compte de l'écogramme de la clé des stations simplifiées JU/Jb au minimum 20 pces/a 	- - -	4'000 CHF/ha	jusqu'à 100%	la même surface ne peut être décomptée qu'1x
Elagage sur pied		1'600 CHF/ha	2'000 CHF/ha	1.5 a par arbre	la même surface ne peut être décomptée qu'1x
Encouragement de chênes et d'autres essences rares	cf. annexe 5 et le document "Modèle d'indemnisation des prestations de protection de la nature en forêt"				

* En autres forêts les montants subventionnables arrondis sont de CHF/ha 1'030.- pour le dégagement individuel, CHF/ha 2'285.- pour l'élagage sur pied et de CHF/ha 2'060.- pour les autres mesures.